

AR Prefecture

005-200034502-20260205-2026_008-DE
Reçu le 09/02/2026

Extrait du registre des

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 05 février 2026

L'an deux mille vingt-six le cinq du mois de février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du trente janvier deux mille vingt-six sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 12

Mme Manon ATHENOUR, M. Roland BERNARD, Mme Marie-Noëlle CHAIX, M. Laurent DAUMARK, M. Fabien FERRARO, M. Frédéric GAILLAND, M. Mickaël GAUME, M. Christian GONSOLIN, M. Rémy GONSOLIN, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Nathalie LAJKO, M. Bruno SEBBAN.

Etaient absents : 3

Mme Aurélie DESSEIN, Mme Nelly MARY, Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Etaient absents et représentés : 4

Mme Emilie DROUHOT ayant donné pouvoir à M. Mickaël GAUME, Mme Marie FESTA ayant donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle CHAIX, M. Dominique GOURY ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK, Mme Virginie LE TOUMELIN ayant donné pouvoir à M. Christian GONSOLIN.

A été nommée Secrétaire de Séance : M. Fabien FERRARO.

Marché d'études et de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un nouveau quartier à Champ-Magnane

Monsieur le Maire

Rappelle la démarche initiée en partenariat avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Hautes-Alpes (CAUE 05) pour porter une réflexion sur la programmation, l'insertion paysagère et urbaine conduisant à la conception d'un nouveau lotissement communal dans le secteur de Champ Magnane.

Rappelle au Conseil municipal qu'un appel à concurrence a été lancé le 24 novembre 2025 dans le cadre du marché d'études de programme et de maîtrise d'œuvre pour un nouveau lotissement communal dans le secteur de Champ Magnane.

Rappelle qu'après ouverture des plis par la Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie le 16 janvier 2026, l'ensemble des offres ont été considérées comme recevables. La CAO s'est réunie de nouveau le 19 janvier 2026 afin d'étudier le rapport d'analyse des offres (RAO). Les membres de la CAO se sont positionnés sur les candidats ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses selon les critères définis par le règlement de la consultation.

La commission propose de retenir le candidat suivant : l'entreprise ALPICITÉ en groupement avec le bureau VRD A.E.V et le bureau d'architecture A.T.A.

ALPICITÉ	Montant HT	Montant TTC
Offre (ferme + optionnelle)	54 700 €	65 640 €

AR Prefecture

005-200034502-20260205-2026_008-DE
Reçu le 09/02/2026

Après avoir entendu l'opinion de Monsieur le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-1 et suivants,
Vu le cadre budgétaire et comptable,
Vu le code de la commande publique,
Vu la délibération n°2025_094 autorisant à mandater les dépenses d'investissements dans la limite d'un quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ;
Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 19 janvier 2026.

Considérant l'intérêt du développement d'un nouveau lotissement permettant l'installation de primo-accédants en résidence principale,
Considérant la nécessité d'engager la maîtrise d'œuvre pour l'étude et la réalisation d'un nouveau lotissement communal dans le secteur de Champ Magnane.
Considérant que ce marché est passé selon les modalités d'une procédure adaptée selon son montant ;
Considérant, après analyse, que l'offre du groupement présenté ci-dessous est la plus économiquement avantageuse et répond aux besoins de la Commune.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide de :

- ARTICLE 1.** Retenir l'entreprise ALPICITÉ présentant une offre en groupement pour la maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réalisation d'un nouveau lotissement communal dans le secteur de Champ Magnane.
- ARTICLE 2.** Approuver le montant du marché de maîtrise d'œuvre à hauteur de 54 700 € HT.
- ARTICLE 3.** Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce marché.

Membres en exercice :	19	Pour :	16
Membres présents :	12	Abstention :	0
Membres représentés :	4	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : 09 FEV. 2025
Affiché ou publié le : 06 FEV. 2025

Ainsi fait et délibéré le 05 février 2026
Pour copie conforme

Le Maire



Laurent DAUMARK